

Numéro, titre, artiste	Date	Technique	Dimensions	Prêteur
101. GIR.0062 (cat. 66) Portrait du C[itoyen] Belley, ex-représentant des Colonies GIRODET de Roussy-Trioson, Anne-Louis	1797	Huile sur toile	159 x 111 cm	Musée national des châteaux de Versailles et de Trianon
102. GIR.0096 (cat. 99) Portrait de la comtesse de Bonneval GIRODET de Roussy-Trioson, Anne-Louis	1800	Huile sur toile	105 x 80 cm	Collection particulière
103. GIR.0093 (cat. 95) Portrait de la reine Hortense GIRODET de Roussy-Trioson, Anne-Louis	1805	Huile sur toile	60,9 x 49,8 cm	Rijksmuseum
104. GIR.0155 (cat. 139) Étude de femme, d'après nature, pour Galatée GIRODET de Roussy-Trioson, Anne-Louis	1813	Crayon noir et craie blanche sur papier beige	20 x 16,5 cm	Museu Nacional de Arte Antiga
105. GIR.0156 (cat. 140) Étude d'homme, d'après nature, pour Pygmalion GIRODET de Roussy-Trioson, Anne-Louis	1813	Fusain et craie blanche sur papier beige	20 x 16,5 cm	Museu Nacional de Arte Antiga

46541

Gouvernement du Québec

**Décret 566-2006, 20 juin 2006**

CONCERNANT la désignation d'un juge coordonnateur à la Cour du Québec

ATTENDU QU'en vertu des articles 103 et 104 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (L.R.Q., c. T-16), le juge en chef désigne parmi les juges de la Cour du Québec, avec l'approbation du gouvernement, dix juges coordonnateurs et, de la même manière, détermine la durée de leur mandat qui est d'au plus trois ans;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 105 de la Loi sur les tribunaux judiciaires, le juge en chef détermine les districts judiciaires dont ils ont la responsabilité;

ATTENDU QUE madame la juge Nicole Mallette a été nommée juge coordonnatrice en vertu du décret numéro 144-2004 du 25 février 2004 pour un mandat de deux ans, qu'elle a démissionné le 10 juin 2005, et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QUE, conformément à la demande du juge en chef, il y a lieu d'approuver la désignation de monsieur le juge Mario Tremblay à titre de juge coordonnateur pour une période de deux ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2006;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE soit approuvée la désignation, comme juge coordonnateur pour les districts judiciaires d'Arthabaska, de Saint-Maurice et de Trois-Rivières, de monsieur le juge Mario Tremblay;

QUE son mandat prenne effet le 1<sup>er</sup> juillet 2006 pour se terminer le 30 juin 2008.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
ANDRÉ DICAIRE

46542